Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 7 (1910-1911)

Artikel: Pour la petite épargne
Autor: Mayr, W.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-750427

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Das sind nicht Ermahnungen, sondern Feststellungen, das Fazit einer glücklichen Entwicklungsphase. Das letzte Wort zum zurückgelegten Gedankengang kann kein anderes sein als des Dankes, dass wir nun schon lange auf dem rechten Wege gehen durften und der Hoffnung, dass es so und noch besser weitergehe.

BERN HERMANN WALSER

□□□

POUR LA PETITE ÉPARGNE

Je n'ai point à faire ici l'éloge de l'épargne, ni à raconter la fable du bon La Fontaine. Nous admirons tous la sage prévoyance de la fourmi et déplorons la légèreté de la cigale. Nous sommes tous de bonnes fourmis... en théorie, car pour nous permettre d'être bons praticiens de l'épargne, „ce sont les fonds qui manquent le plus". Je veux plutôt vous représenter combien il est difficile au petit travailleur, à l'ouvrier, au paysan, de réaliser la vertu de prévoyance financière que le bourgeois pratique sans peine et qui n'est pas aussi facile pour tous.

Quand, par hasard, le budget d'un ménage modeste présente un petit excédent, mari et femme décident, après avoir tenu un conseil de famille, de porter ce boni à la Caisse d'épargne.

Cette résolution prise, Madame, après son travail ménager ou d'atelier, revêt ses plus beaux atours, serre religieusement le pécule dans un cabas et se rend à l'établissement financier choisi.

Quelquefois elle y arrive trop tôt ou trop tard, la caisse n'étant pas encore ouverte ou déjà fermée. Alors elle retourne chez elle. Mais elle reviendra le lendemain peut-être.

Peu de temps après, un surcroît de dépenses imprévues nécessite un nouveau conseil de famille. Nouvel ajustement de Madame. Nouvelle démarche à la Caisse où elle réclame avec un peu de gêne tout ou partie de son dépôt . . .

La prochaine fois, quand la situation du budget sera de nouveau florissante, le couple hésitera à reprendre la même voie. Il préfèrera garder la petite somme qui s'engloutira bientôt dans les dépenses courantes.

Trop d'affaires pour accomplir un geste de prévoyance! Trop grandiose et impressionnant l'édifice où règne un silence habité par des messieurs polis et calmes qui intimident les petits gens. Qu'est ce qu'un franc, cinq francs, dix francs même pour cette banque dont la grille protège des piles d'écus et des liasses de billets gras? Non, vraiment, cela ne vaut pas la peine . . . car on n'a pas toujours à disposition une somme assez rondelette pour la porter à la Caisse d'épargne, même populaire. Donc, on s'abstiendra dorénavant, au grand danger de l'avenir incertain et exigeant.

Peut-on remédier à ce mal? Sans doute. Il faudrait créer pour l'ouvrier, le paysan, les domestiques, des bureaux d'épargne où, sans formalité aucune, ils puissent déposer un modeste franc momentanémant superflu et le retirer avec la même facilité. Et sans chercher longtemps, on pense aux bureaux de poste où chacun entre et sort comme chez soi, parce que les postes sont un service public où l'on va en coup de vent acheter un timbre d'un sou et écrire une carte postale. L'ouvrier s'y rend en habit de travail sans jeter à l'entrée un regard inquiet sur son accoutrement. Il n'éprouve point dans ces lieux la gêne et l'embarras que lui inspirent les guichets sévères et les halls silencieux des banques.

D'autres pays que le nôtre ont songé à faciliter la petite épargne en créant les *Caisses d'épargne postales*. La Grande Bretagne, à l'instigation de Gladstone, l'instituait en 1861. Le succès fut tel que le „great old man" pouvait dire quelques années plus tard à la Chambre des communes:

> Depuis la loi pour la liberté commerciale, il n'y a pas en Angleterre d'*act* qui ait, autant que la loi de 1861 créant la Caisse postale d'épargne, contribué à améliorer la condition des classes les moins fortunées, et, en général, les mœurs et la richesse nationales.

Puis vinrent la Belgique (1861), le Japon (1875), l'Italie (1876), la Roumanie (1880), les Pays-Bas (1881), la France (1882), l'Autriche (1883), la Suède (1883), la Hongrie (1886), la Russie (1889) sans compter de nombreuses colonies.

Actuellement, une quarantaine d'Etats et de colonies possèdent des Caisses d'épargne postales et j'apprends que le „postmaster general" des Etats-Unis en recommande l'institution „for

favouring the current savings of persons of small means“ dit-il, c'est-à-dire pour favoriser l'épargne des petites gens.[1])

Seule, parmi les grands Etats européens, l'Allemagne ne possède pas cette institution. Ce n'est point faute d'en apprécier les avantages, ni d'en reconnaître la nécessité, mais les méfiances particularistes des Etats confédérés ont empêché jusqu'ici sa création.

Et la Suisse? Mon Dieu, la Suisse n'a pas encore de Caisses d'épargne postales. Elle attend sans doute que l'Allemagne la précède dans cette voie, ou quelque autre avertissement venant de très haut.

* * *

Il y a des objections, certes, et je les exposerai. Mais il semble que l'existence et l'état prospère des Caisses d'épargne postales valent toutes les réfutations théoriques: Voici un tableau qui fera tressaillir d'aise les amateurs de progressions géométriques croissantes:

PROGRESSION DU NOMBRE DES DÉPOSANTS ET SOMMES LEUR APPARTENANT AU 31 DÉCEMBRE 1905

Pays	Déposants 1884	Déposants 1895	Déposants *1905*
Angleterre (1861)	3 333 675	6 463 597	*9 963 049*
Autriche (1883)	428 753	1 110 091	*1 900 194*
Belgique (1865)	231 641	1 145 408	*2 304 606*
France (1882)	657 424	2 488 075	*4 577 390*
Hongrie (1886)	85 517	276 565	*563 973*
Italie (1876)	1 206 101	2 896 768	*5 527 322*
Pays-Bas (1881)	90 798	500 000	*1 184 316*
Suède (1884)	305 548	408 288	*567 023*
	6 339 457	15 298 792	*26 587 873*

[1]) Des renseignements plus récents m'apprennent que la création de Caisses d'épargne postales a été décidée à la dernière session du Congrès des Etats-Unis. Dès le 1er janvier 1911, un certain nombre de villes ont été dotées de Caisses d'épargne postales, et le reste du pays le sera graduellement. Les Américains se vantent d'avoir trouvé un „système“ plus simple et plus économique que partout ailleurs — naturellement!

Pays	Sommes dues aux déposants 1884	Sommes dues aux déposants 1895	Sommes dues aux déposants *1905*
Angleterre (1861) . .	1 119 344 325	2 446 724 375	*3 836 242 950*
Autriche (1883) . .	36 740 252	153 234 305	*220 018 153*
Belgique (1865) . .	64 701 281	453 429 304	*772 085 012*
France (1882) . .	115 402 034	753 458 527	*1 278 257 647*
Hongrie (1886) . .	3 548 915	27 175 482	*72 286 769*
Italie (1876) . .	176 909 187	462 500 000	*1 068 521 242*
Pays-Bas (1881) . .	9 673 491	91 904 556	*272 332 445*
Suède (1884) . .	1 377 000	53 114 948	*74 349 149*
	1 527 696 485	4 441 541 497	*7 594 093 367*

Mais, diront les gens prudents, vous ruinerez les Caisses d'épargne privées.

Erreur: les Caisses d'épargne postales les consolident au contraire.

Ceci n'est point un paradoxe, comme vous allez voir. Le classement des livrets des Caisses d'épargne postales démontre clairement que ceux-ci appartiennent précisément aux possesseurs d'un petit avoir et à la partie de la population qui est la plus intéressante à ce point de vue, parce qu'elle a le plus de peine à épargner.

Quand le dépôt s'enfle au-delà d'un certain volume, vite le possesseur s'en va le porter à la Caisse privée ou à la Banque, lieu de placement plus stable et à intérêt plus élevé. Car la Caisse d'épargne postale paie un intérêt sensiblement inférieur à celui des Caisses privées: en France, où il est le plus haut, cet intérêt est de 3 %.

De sorte que la Caisse d'épargne postale recueille les insignifiants ruisselets qui s'écouleront, quand ils seront devenus rivières, dans les Caisses d'épargne privées. Seuls les établissements peu solides ne résistent pas à la concurrence de l'institution postale. La Caisse postale seconde les autres Caisses; elle agglomère la menue monnaie, et crée ainsi une clientèle toute nouvelle d'épargnants, ceux qui précisément ne connaissaient et ne pratiquaient pas l'épargne jusque là.

* * *

Mais encore, les Caisses d'épargne postales sont-elles désirables en Suisse? sont elles nécessaires?

A considérer le chiffre des sommes déposées dans les Caisses privées, il semble que la Suisse réalise un maximum d'épargne impossible à dépasser. On se trompe cependant quand on croit que les Caisses d'épargne privées, ces établissements bien administrés, et pour la plupart très sûrs, sont le refuge de l'épargne des petites gens. Bien souvent, le capitaliste ne se gêne pas d'y avoir son carnet d'épargne, Madame le sien également, Bébé idem.

Supposez une famille fortunée ayant quatre enfants et habitant une ville avec trois établissements financiers qui acceptent des dépôts d'épargne jusqu'à 5 000 francs. Voilà six carnets, d'épargne à 5 000 francs dans chaque établissement. Total dix-huit carnets à 5 000 francs ou 90 000 francs. Et au 4 %, mes chers, argent disponible au jour le jour! Le fait n'est pas rare. Demandez aux Caisses d'épargne, si cela est inexact!

Non, l'épargne n'a pas atteint son complet développement en Suisse. Elle est ignorée des petites gens, du monde ambulant des journaliers et domestiques, trop peu pratiquée par les ouvriers et les paysans. Ouvrez-leur les bureaux de poste et vous verrez l'essor que prendra la petite épargne!

Et n'allez pas prétendre que le service d'épargne encombrera les guichets et compliquera le service de la poste: ce que j'ai vu en France, dans le moindre bureau de poste de quartier, en Italie, dans les sombres gîtes où loge sans éclat la Poste Royale, notre administration fédérale, modèle des autres pays, luxueusement installée dans de vastes palais où les guichets forment une perspective grandiose, nos braves postiers suisses ne pourraient pas le faire? Allons donc!

Ajoutons encore que la femme mariée peut, dans tous les pays, déposer sans autorisation l'épargne qu'un mari insouciant ou dépensier dissiperait aux quatre vents des cieux. Ce droit est octroyé aux mineurs également. A quoi bon apprendre à l'enfant les vertus morales de l'épargne, lui donner l'occasion de les exercer à la Caisse d'épargne scolaire, si, libéré de l'école, il ne peut pas les pratiquer et les développer?

* * *

Ce n'est pas qu'en Suisse personne ne se soit préoccupé de la création de Caisses d'épargne postales. M. Henri Morel, directeur

du Bureau international de la Propriété intellectuelle, déposa en 1880, quand il était conseiller national, une motion tendant à l'institution de Caisses d'épargne postales. Le Conseil fédéral étudia la question, fit faire des voyages d'études, et le résultat de ces travaux fut soigneusement serré dans les cartons de l'administration.

M. Henri Morel ne se borna pas à ce geste parlamentaire: il donna des conférences, écrivit des brochures et communiqua sa foi à d'autres députés qui revinrent à la charge quand il eut quitté le Conseil national.

M. Jeanhenry, député neuchâtelois, interpella en 1891 le Conseil fédéral au sujet des Caisses d'épargne postales. On lui répondit qu'avant tout la Banque nationale devait être créée. M. Morel et ses amis s'inclinèrent.

En 1907, M. Calame-Colin, député neuchâtelois au Conseil national également, reprit la motion Henri Morel. Le Conseil fédéral décida d'aborder l'étude de la question. Deux délégués firent un voyage en France, en Autriche et je crois savoir que leur rapport est très favorable à la création de Caisses d'épargne postales.

Il semble maintenant que l'administration a eu le temps de se retourner, de voir, de palper, d'examiner, de flairer, d'attendre, de faire rapport, de préaviser tout à son aise. Il faut qu'elle conclue, et que de Conseil fédéral, qui est certainement bien disposé, prenne une décision.

Le malheur est que les hommes disparaissent vite alors que la solution des problèmes est lente à venir. De là la nécessité de faire toujours de nouvelles conversions et de procéder aux mêmes démonstrations.

Puisse celle-ci hâter la naissance de cette institution éminemment sociale et populaire.

LA CHAUX-DE-FONDS W. MAYR

□□□